coreligionnaires politiques ressentent pour les gens qu'ils trompent peut seul expliquer la manière dont les radicaux comprennent et appliquent le suffrage universel. Les dépêches lues par M. Vinay sont tristement significatives. « Les nouvelles élections seront destructives de notre situation, » écrit M. Crémieux. « Pas un de nous n'arrivera » au quart des voix nécessaires, » reprend M. Testelin.

Donc, puisque le suffrage universel va nous renverser, mutilons ce suffrage universel dont nous nous proclamons si haut les défenseurs. Mettons tous nos adversaires en accusation et proclamons l'inéligibilité de tout ce qui ne sera pas nous-mêmes ! s'écrie M. Testelin. Mieux encore, ajoutent M. Crémieux et la collection des autres préfets, ne faisons pas d'élections. Nous nous sommes imposés au pays par la violence et la trahison; restons au pouvoir par la force et le mensonge.

Et ainsi fut fait ! Et lorsque le 6 février 1871 M. Gambetta, appliquant les théories de M. Testelin, signait son décret d'inéligibilité qui rejetait toutes les forces vives du pays, la magistrature du 4 septembre s'y associait par ce monstrueux accord dont les dépêches échangées entre M. Morcrette, procureur de la République à Lille, sont venus fournir la preuve écrasante.

Les voilà, les austères politiques, ce pudiques défenseurs d'un suffrage universel qu'on n'attaque, pas les voilà ces hommes qui, pendant ces mois, ont menti au pays, qui ont gaspillé des milliards et envoyé contre les troupes allemandes victorieuses nos mobilisés nus, désarmés et décimés à l'avance.

Les voilà, ces hommes qui parlaient sans cesse d'honneur, de patrie, de défense nationale, quand ils avaient uniquement en vue non pas même la République, mais leur république spéciale et honteuse, leurs places largement rétribuées et ces sinécures bénies, à l'abri des balles ennemies, si généreusement prodiguées aux frères et amis, aux cousins, frères et beaux-frères.

Qu'ils viennent donc parler maintenant des bourgs pourris de la restauration, du cens, de la monarchie de Juillet et des candidatures officielles de l'empire ! Le pays est édifié sur la sincérité des déclamations de ces ministres comédiens.

Lettre pastorale

DE SON EMINENCE LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI

A l'occasion de sa promotion au cardinalat.

René François RÉGNIER Cardinal Prêtre de la Sainte-Eglise Romaine, par la Miséricorde et la Grâce du Saint-Siége Apostolique, Archevêque de Cambrai, au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse salut et Bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

En vous adressant aujourd'hui la parole, Nos Très-Chers Frères, nous prenons pour la première fois un titre qui nous honore grandement, mais dont nous avons lieu de nous étonner, et auquel ont pu seuls nous donner quelque droit un grand amour pour l'Eglise et un dévouement sans bornes à son auguste Chef.

Par notre promotion au Cardinalat, Pie IX vient de mettre le comble à des bontés dont le cours n'a pas été interrompu depuis plus de vingt-sept ans (1). — Nous sommes heureux de voir avec quelle ardente unanimité tout notre diocèse partage la filiale et profonde reconnaissance que nous inspire cette suprême faveur.

Nous ne pourrons oublier, N. T.-C. F., quels droits s'est acquis aussi, en cette circonstance, à notre commune gratitude l'illustre Maréchal, à qui la France, par l'organe de ses représentants, a confié la grande mission de lui assurer la paix à l'intérieur et de la replacer au rang qu'il lui appartient entre les nations.

Ce n'est pas d'après les vaines idées du siècle que vous jugerez du Cardinalat, N. T.-C.F. : cette éminente dignité doit être envisagée, par nous et par vous, au point de vue de la foi. Elle doit être appréciée non par l'éclat dont elle brille, mais par les devoirs qu'elle impose.

Les Cardinaux, vous le savez, forment le le Sénat du Souverain Pontife. Ils sont associés d'une manière intime à ses sollicitudes et à ses travaux pour le gouvernement de l'Eglise universelle. Ils lui doivent, ainsi qu'au Siége Apostolique, un dévouement à toute épreuve. Ils doivent, autant qu'il est en eux, avec un courage invincible et à tout prix, maintenir et revendiquer tous ses droits, défendre la liberté de son divin ministère, lutter contre les oppressions et les violences qui troublent son pacifique gouvernement et entravent l'exercice de sa suprême autorité dans le monde.

Ce dévoûment, — nous en sommes avertis par l'acte même de notre institution cardinalice — doit aller, s'il le faut, jusqu'à l'effusion de notre sang, et elle est la symbolique signification de la pourpre sacrée dont nous sommes revêtus (2).

Si, dans tous les temps, les devoirs attachés au Cardinalat ont cette immense gravité, s'ils imposaient une responsabilité si redoutable aux jours mêmes où l'Eglise était en paix, et où le Vicaire de Jésus-Christ jouissait de la plénitude de sa liberté, quels doivent-ils être aujourd'hui qu'il est captif, et qu'une persécution cruelle sévit contre une partie notable de son immense troupeau; — aujourd'hui que l'impiété triomphante appelle de ses vœux sacriléges le jour où vaquera le Trône pontifical et qu'elle se promet d'empêcher absolument ou de préparer selon ses désirs l'élection du successeur de Pie IX.

Ces devoirs, nous les acceptons dans toute leur étendue et avec toute leurs conséquences : nous espérons, avec l'aide de Dieu et le secours de vos prières, n'y jamais faillir.

Et vous, N. T.-C. F., continuez à prier pour l'Eglise si durement éprouvée, et à laquelle il semble que la nouvelle dignité de votre pasteur vous attache par un nouveau lien; continuez à consoler le Saint-Père par le plus filial et le plus généreux dévouement à sa cause et à sa personne sacrée.

» Ne cessez point de demander à Dieu » qu'il conserve, qu'il prolonge ses jours » longtemps encore; qu'il le rende heu» reux sur cette terre, et qu'il le préserve » des attentats que ses ennemis méditent » contre lui : » *Dominus conservet eum et vivificet eum et beatum faciat eum in terrâ et non tradat eum in animam inimicorum ejus.*

Recevez ici, N. T.-C. F., nos remerciements bien sincères pour toutes les félicitations que vous nous avez adressées, et à chacune desquelles nous ne saurions répondre en particulier. Recevez l'expression des vœux que nous formons pour que Dieu vous garde et vous protége pendant l'année qui commence; et comptez tous, prêtres et fidèles, sur notre constante affection et notre invariable dévoûment.

Et sera la présente lettre pastorale lue au prône de la Messe paroissiale, dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse, le Dimanche qui en suivra immédiatement la réception.

Donné à Cambrai, en fête de saint Hilaire, le 14 janvier 1874.

R.-F., CARDINAL RÉGNIER,
Archevêque de Cambrai.

(1) En 1847, lorsque nous étions évêque d'Angoulême, Sa Sainteté daigna nous conférer le titre de Comte Romain et nous nommer assistant au Trône pontifical.

(2) Splendidissimæ hujus purpuræ notâ admoneri te intelligas in Cardinalitiâ dignitate constitutum adversùs quæcumque pericula interritum et invictum pro Ecclesiâ Dei stare oportere, usque ad pretiosam in conspectu Domini sanguinis effusionem.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

L'article 3 du traité de commerce conclu entre la France et l'Angleterre le 23 juillet 1873 stipule que les parties contractantes établiraient, au moyen d'une convention supplémentaire dont les ratifications seront échangées avant le 31 janvier de la présente année, les dispositions qui leur paraîtraient nécessaires au sujet des attributions consulaires, ainsi que du transit et des règlements de douane relatifs à l'expertise, aux échantillons et à toute autre matière analogue.

Cette convention, qui doit remplacer les dispositions en pareille matière comprises dans les traités et conventions de 1860, est sur le point d'être signée.

Cependant, parmi les dispositions précitées qu'elle comporte, deux, croyons-nous, seront réservées et donneront lieu à une étude particulière; nous voulons parler de la question des expertises et des consuls. Quant à la signature de la convention supplémentaire du traité franco-belge, elle suivra de très-près celle du traité franco-anglais, sauf la question des expertises, également réservée.

Tarif d'affranchissement des échantillons expédiés par la poste pour la France et l'Algérie.

Jusqu'à 50 grammes,	15	centimes.
De 50 à 100 —	20	—
De 100 à 150, —	25	—
De 150 à 200, —	30	—
De 200 à 250, —	35	—
De 250 à 300, —	40	—

Un grand nombre de négociants, ignorant sans doute qu'il existe un nouveau tarif pour l'affranchissement des échantillons par la poste, continuent à les affranchir comme par le passé. Nous croyons devoir, dans leur intérêt, leur mettre sous les yeux les prix actuels qui sont moitié moins élevés que ceux de l'ancien tarif.

ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Par arrêté du ministre de l'instruction publique, M. Souillart, docteur ès-sciences, est chargé du Cours de mécanique rationnelle et appliquée à la Faculté des Sciences de Lille, en remplacement de M. Guiraudet.

A défaut de M. Dewailly qui, on le sait, s'est retiré pour des raisons personnelles, les conservateurs du Pas-de-Calais ont offert la candidature à M. Sens, qui l'a acceptée.

La Commission de l'Exposition internationale de Vienne a fait parvenir hier à la Société des sciences de Lille un diplôme de mérite pour les Mémoires publiés en 1872.

Par décret du 16 janvier, M. Emile Chabert, receveur particulier des finances à Provins, est nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement de Dunkerque, en remplacement de M. Chomel, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. A. Domarles, avocat, ancien premier clerc de Me Meunier, notaire à Lille, et de Me Tacquet, notaire à Roubaix, nommé par décret du 27 décembre 1873 notaire à la résidence d'Estaires, en remplacement de Me Bonduel, décédé, a prêté serment en cette qualité devant le tribunal civil d'Hazebrouck.

M. le juge d'instruction vient de faire arrêter un sieur Théodore Gobert, qui, après avoir séjourné à Lille assez longtemps, s'était retiré à Elincourt où il s'était mis négociant de déchets.

La cour de cassation a, dans son audience d'hier, rejeté le pourvoi d'Oscar Choart, de Seclin, condamné à mort par la cour d'assises de la Somme, le 7 janvier 1874, pour assassinat.

MUTATIONS ECCLÉSIASTIQUES.

M. Lotte, doyen-curé du Quesnoy, est nommé archiprêtre de la 2me section de l'arrondissement d'Avesnes.

M. Lecocq, curé de Gouzeaucourt, est nommé curé-doyen de Maubeuge.

M. Mangé, curé de Jenlain, est transféré à Gouzeaucourt.

M. Clarisse, vicaire de Maretz, est nommé curé de Jenlain.

M. Huet, professeur à Bailleul, est nommé vicaire de Maretz.

Mercredi, 28 courant, viendra devant le tribunal correctionnel de Lille une affaire intéressante à plus d'un titre, celle du sieur Descazeaux, ex-associé de Duplouy, tous deux bien connus par le drame du faubourg Saint-Maurice.

La prévention reproche à Descazeaux d'avoir, à Lille, depuis moins de trois ans, détourné ou dissipé au préjudice de la société Descazeaux et Duplouy, qui en était propriétaire, diverses sommes d'argent et des marchandises d'une valeur totale d'environ *quinze mille francs*, qui ne lui avaient été remises qu'à la charge de les rendre ou d'en faire un emploi déterminé.

Six ou huit témoins seront entendus, notamment Duplouy et l'expert chargé de faire le rapport fort curieux de la comptabilité de Descazeaux.

Vendredi soir, vers sept heures trois quarts, le feu s'est déclaré dans le séchoir de l'établissement de M. Dulac, rue du Pont du Lion-d'Or, 3, à Fives. Tout le séchoir était embrasé avant l'arrivée des premiers secours. Quand deux pompes furent arrivées sur le lieu du sinistre, on attaqua le brasier par ses deux extrémités et l'on parvint heureusement à le circonscrire.

La cause de l'incendie est accidentelle. Les pertes s'élèvent approximativement à 20,000 francs dont moitié pour les marchandises, un quart pour le matériel et le dernier quart pour l'immeuble. Il y a assurance à diverses compagnies.

L'*Echo* signale la conduite vraiment remarquable du sieur Benoît, ouvrier tourneur, demeurant rue Bernos, qui a traversé le séchoir en flammes pour aller ouvrir les soupapes d'un générateur et prévenir ainsi une explosion imminente.

Le premier conseil de guerre, dans sa séance du 23 janvier, a prononcé les condamnations suivantes :

J.-B. Crudeli, soldat au 73e de ligne, est accusé de vol d'une montre et d'une chaîne en argent au préjudice d'un caporal du même corps.

Crudeli, ayant été trouvé en possession des objets volés, prétendit les avoir reçus d'un sous-officier, en nantissement d'une somme de 20 fr., que ce dernier lui avait empruntée. Le sous-officier affirme qu'il n'a jamais vu ni la montre ni la chaîne, et qu'il n'a jamais emprunté d'argent à l'inculpé.

Les circonstances qui ont accompagné les faits, et l'honorabilité du sous-officier, font fortement peser les charges sur Crudeli dont les antécédents judiciaires viennent encore aggraver la situation. Néanmoins, jusqu'à la fin des débats, cet homme persiste dans son système de défense avec une rare audace.

Le conseil de guerre lui a fait une juste et sévère application de l'article 248 du code de l'armée, en le condamnant à cinq ans de réclusion et à la dégradation militaire.

Emile Marchand, cavalier au 19e de chasseurs, six mois d'emprisonnement pour dissipation d'effets d'habillement.

Pierre Clémençot, cavalier au 14e de dragons, un an de la même peine, pour, ayant été acquitté du fait de désertion, n'avoir pas représenté les effets militaires qu'il avait emportés à son départ.

HORTICULTURE.

Le sieur Martin, horticulteur d'Augers, a l'honneur d'informer les amateurs qu'il vient d'arriver en cette ville avec une nombreuse collection de fleurs et d'arbres, pour la plupart nouveaux : arbres fruitiers; arbres verts pour bosquets et pour la culture en pots; plantes de serres, arbrisseaux à fleurs; belle collection de rosiers (nouveaux) haute et basse tige, oignons à fleurs de Hollande, (nouveaux); bulbes, tubercules, griffes, graines de soutes espèces; œillets variés. Araucaria; poirier des princes, portant d'excellents fruits de 1 kil. 1/2; grande variété de groseilliers, fraisiers, framboisiers nouveaux; lilas nouveaux; amaryllis variés.

Le tout en très-bon état, et vendu avec toute garantie.

Les magasins sont situés rue de l'Hospice, 33. Les amateurs qui désirent s'approvisionner sont priés de ne pas tarder, car la vente ne pourra durer que quelques jours seulement.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 23 JANVIER. — Léon Scrive, rue de Blanchemaille. — Pierre Lemaire, aux 3 Ponts. — Georges Petit, Au Jean-Ghislain. — Augustine Delplanque, rue Saint-Joseph. — Julie Agache, rue Neuve-de-Fontenoy. — Louis Opsomer, rue de la Vigne. — Césarine Leignel, rue des Filatures. — Palmyre Warrot, rue de Mouveaux. — Sévérin Limbourg, rue de l'Alouette. — Léonie Davos, rue de la Chaussée. — Charles Joly, rue des Longues-Haies. — Elise Castille, rue de l'Ouest. — Pierre Thieffry, Grande-Rue. — Marie Carrette, rue de Lannoy. — Jeanne Durant, rue de Lille. — Elise Versmée, rue de l'Ouest.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 23 JANVIER. — Julien Dugardin, 28 ans, tisserand, à l'hôpital. — Marie Vandevelde, 9 mois, rue du Parc. — Maria Vanderbecken, 7 mois, rue de la Perche. — Adolphe Corlet, 54 ans, marchand épicier, rue du Quai. — Marie Dekyvère, 7 mois, rue de Mouveaux. — Marie Cousu, 2 ans, rue du Luxembourg.

Etat-civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 20 JANVIER. — Paul-Auguste-Joseph Bonte, rue de la Station. — Adolphe Dujardin, à la Marlière. Zélia Baert, au Blanc-Seau. — Alphonse Desvenain, rue du Haze. — Stéphanie Vandenhoute, au Blanc-Seau.

DU 21. — Jean-Baptiste Mahieu, rue Nationale. — Marie-Esthère Bolle, à la Blanche-Porte. — Eugène-Rémy Schiettekatte, rue du Tilleul. — Désiré-Joseph Desprez, rue du Wailly.

DU 22. — Marguerite-Marie-Catherine Dedruyver, rue de Menin. — Marie Vandesonneville, rue du Chêne-Houpline.

DU 23. — Eugène Beuque, rue de Renaix.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 20 JANVIER. — Henri-Joseph Bonte, 15 jours, au Clinquet. — Angélique Masure, 80 ans, sans profession, Hospice général.

DU 21. — Palmyre-Maria-Joséphine Legrand, 1 an, rue du Tilleul. — Pierre-François Mispreuve, 62 ans, sans profession, sentier de Roubaix. — Thérèse-Joseph Porisse, 58 ans 11 mois, sans profession, au Pont-des-Plats. — Jean-Baptiste Concke, 1 an, Blanche-Porte.

DU 22. — Julien Verbeke, 4 ans, rue du Chêne-Houpline. — Céline-Marie-Joseph Leroux, 19 ans, repasseuse, rue du Moulin-Fagot. — Colette Marquaille, 21 ans, bobineuse, au Blanc-Seau. — Marie Guilbert, 9 mois 15 jours, rue Nationale. — Philomène Piat, 20 ans 4 mois, sans profession, rue de la Croix-Rouge.

DU 23. — François-Henri-Joseph Dupont, 11 mois, rue du Château. — Duvillier, présenté sans vie, rue de Guisne.

MARIAGES DU 21 JANVIER. — Achille-Adolphe-Joseph Vandevyver, 25 ans, instituteur adjoint, et Augustine-Joseph Flipo, 26 ans, sans profession. — Louis-Jules-Joseph Lepoutre, 43 ans, maréchal-ferrant, et Elise-Isabelle-Joseph Dupont, 30 ans, sans profession. — Félix-Philibert Delvoye, 36 ans, liseur, et Marie-Philomène Dujardin, 32 ans, repasseuse. — Louis-Joseph Cossart, 33 ans, courtier de commerce, et Augustine-Elisa Cospain, 41 ans, sans profession.

Les cours de Physique et de Chimie ne peuvent avoir lieu cette semaine pour cause de travaux dans les cabinets.

Le professeur sera, le dimanche à onze heures et demie et le lundi à sept heures du soir, à la disposition de ceux qui désireraient des explications particulières sur les matières du cours.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille HOFFMANN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur PIERRE HOFFMANN, veuf de dame FIDÉLINE ROUSSEL, décédé à Roubaix, le 24 janvier 1874, dans 65e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et d'assister aux convoi et service solennels qui auront lieu le lundi 26 janvier 1874, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue Sébastopol, 49.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel du mois sera célébré le lundi 26 janvier 1874, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Mademoiselle CÉLINA-CORALIE BONAVE, décédée à Roubaix, le 24 décembre 1873, à l'âge de 32 ans.

La famille prie les personnes, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Après m'être fait renseigner sur la route à suivre, je laissai mon mince bagage à l'hôtel et me mis en route, à pied, pour faire ce court trajet de quelques kilomètres au bout duquel j'allai trouver mon avenir tout entier.

A mesure que j'approchais, je raffermissais mon cœur en acceptant, d'avance, et comme une expiation de ma vie passée, les chagrins et les mécomptes qui pouvaient m'attendre là.

J'avais quitté la grande route pour me donner la fantaisie de marcher à l'ombre d'un petit bois de mélèzes dont le vert feuillage m'attirait. Je devait, du reste, me conduire au château dont j'apercevais les toits modernes, aux ardoises luisantes, à peu de distance sur la gauche.

Ce bois devait dépendre de la propriété, bien qu'il ne fût séparé de la route que par une haie vive fort basse que j'avais franchie. Il contournait le château, à en juger par sa direction, tandis que la grande avenue, plantée d'arbres superbes, s'ouvrait sur la route même.

Sûr d'arriver bientôt, il ne me déplaisait pas de m'attarder un peu dans cette fraîcheur sereine, un peu sombre, en harmonie, enfin, avec l'incertitude de mes préoccupations.

Je fus tiré de mes rêveries par un bruit léger dans le feuillage. Je regardai machinalement autour de moi et m'arrêtai frappé de surprise.

A quelques pas de moi, dans un fourré de houx, s'élevait une tombe de marbre noir surmontée d'une haute croix d'un dessin sobre et pur.

Une jeune fille, dont je ne pouvais voir le visage, priait à genoux au pied du monument. Sa pose simple et triste disait un intime chagrin.

Une autre femme très-belle et jeune aussi, se tenait appuyée à un arbre, droite et rêveuse, fixant sur la tombe un regard morne où ne brillait pas une larme.

C'était une apparition bizarre et charmante, devant laquelle je retins mon souffle pour ne pas la troubler. Cela me transportait loin de la France mieux que le voyage que je venais d'accomplir. Il n'y a guère de tombes dans nos parcs, et nos jeunes femmes trouveraient-elles dans leur vie frivole le temps d'y venir pleurer ?

Cette réflexion, d'une amertume peut-être injuste, qui se ressentait de mes récents déboires, fut interrompue par un mouvement des deux affligées.

Elles se rejoignirent sans parler et se mirent à marcher devant moi. Il était bien évident qu'elles n'avaient pas soupçonné ma présence.

Je pus alors remarquer leur beauté noble et distinguée. Elles étaient sœurs peut-être, et l'idée me vint, en les voyant s'éloigner, que je venais d'entrevoir mes deux cousines.

C'était chez toutes deux le teint blanc, les cheveux d'or, les yeux bleus des filles de l'Autriche; mais chez la plus grande, la gravité naturelle se revêtait d'une nuance assez prononcée de froideur, presque de dureté.

Son front sombre, qui laissait deviner une peine morale, avait une attitude fière semblable à un défi. Etait-ce un défi à la joie de jamais l'épanouir, où à l'adversité de jamais le faire courber ?

La plus petite offrait avec sa compagne un contraste gracieux. Elle était de taille moyenne, mince, frêle, avec de légères couleurs sur ses joues veloutées et un regard d'une ineffable douceur.

En les voyant s'éloigner, je m'approchai du mausolée et je lus sur le marbre ce simple nom : Franck, sans aucune autre inscription.

La robe blanche des deux jeunes filles me servit de guide dans les sentiers entrecroisés du petit bois de mélèzes, et je ne vins frapper au château qu'après en avoir vu la grande porte se refermer sur elles.

Un grand laquais, aussi raide quoique moins insolent que les nôtres, me demanda quel nom il devait transmettre à monsieur le baron.

Puis il ouvrit une porte, ouvrant sur le vestibule, qui me parut donner entrée au cabinet du banquier.

Moins d'une minute après, celui-ci parut sur le seuil. Il y avait bien des années que je n'avais vu sa large face, paisible et rougeaude, que deux yeux verdâtres, incisifs et froids, rendaient moins débonnaire au second regard qu'au premier.

Pourtant il avait un peu changé. Un peu plus d'embonpoint; quelques mèches grisonnantes mêlées à ses cheveux ardents, c'était tout.

— Vous êtes le bienvenu, Charles de Létory, me dit-elle en me tendant une main, épaisse et robuste, dont la caresse fit crier mes doigts; le fils de ma sœur ne pouvait m'attrister par un refus.

— Mon oncle, j'éprouve une sincère gratitude, commençai-je avec embarras.

— Bon, bon; vous me le prouverez en travaillant beaucoup. Vous saurez, mon ami, que c'est ici, par excellence, la maison du travail.

— J'ai les meilleures et les plus laborieuses intentions.

— Il ne faudra pas oublier que l'enfer est, dit-on, pavé de la sorte, fit-il avec un gros rire qui me donna la note exacte du genre d'esprit qui avait cours à Stoneim.

En quelques phrases tranquilles, il s'informe des derniers moments de mon père, puis il sonna. Le grand laquais reparut.

— Conduisez mon neveu à la chambre jaune qui est la sienne à partir d'aujourd'hui. Vous m'excuserez, mon ami, si je vous laisse libre jusqu'au dîner de disposer de votre temps, ou plutôt de vous reposer. Moi, je ne me repose jamais. Ce soir, je vous présenterai à ces dames.

Cette première entrevue, brève et typique, me donna une idée assez exacte du caractère de mon oncle. C'était un homme positif, très-exact, très-travailleur.

Homme d'affaires, uniquement préoccupé des intérêts multipliés qu'il tenait dans sa main, il rêvait sans relâche l'agrandissement de sa maison, si importante déjà, et sacrifiait tout à ce désir.

Peu de société autour de lui. Il n'en éprouvait ni le besoin ni le charme. Sa conversation, rare et lourde, roulait de préférence sur les cours de la Bourse, le chiffre des exportations, le rendement des plantations coloniales, les probabilités financières devant découler des événements politiques.

Rien de ce qui touchait aux chiffres ne lui était étranger. Tout ce qui ne s'y rapportait pas le laissait dans une indifférence souveraine.

Bon, du reste, généreux à ses heures, attaché aux siens, mais trop absorbé pour s'occuper effectivement du bonheur de sa famille. C'était à elle à y suffire.

Cette famille, à laquelle je fus présenté au dîner, était composée d'une dame d'un âge mûr, un peu courte, carrée et vulgaire, et des deux charmantes personnes que j'avais entrevues dans le parc.

— Madame de Stoneim, me dit le baron en m'amenant devant sa seconde femme; je vous préviens qu'elle n'entend pas le français. Mes deux filles, Hedwige et Vilhelmine.